



CreDa

CENTRE DE RECHERCHE
SUR LE DROIT DES AFFAIRES

un institut de prospective juridique de la



Faut-il un tribunal unique pour traiter l'ensemble du contentieux boursier ?

Judi 11 décembre 2014

8^h30 – 10^h30

Accueil – petit déjeuner 8^h

CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland, Paris 8^{ème}

CONTACT

Sandrine RIVAL

Tél : 01 55 65 72 93

srival@cci-paris-idf.fr



Séminaire validé pour la Formation Continue obligatoire des Avocats

Après l'arrêt *Grande Stevens* de la CEDH, les affaires *EADS*, *Pechiney* et *Altran*, il apparaît de plus en plus clairement que le système français, qui se caractérise par une superposition complexe de procédures, ne répond ni aux exigences européennes ni aux attentes légitimes des investisseurs.

Aussi convient-il de le réformer.

Comment ?

Le CREDA a constitué un groupe de travail pour réfléchir à cette question.

Ses premières réflexions seront présentées lors de cette matinée présidée par **Didier Kling**, *Vice-président trésorier de la CCI Paris IDF*, *Président du CREDA*, et animée par le professeur **Arnaud Reygrobellet**, *conseiller scientifique du CREDA*.

Les professeurs **Anne-Valérie Le Fur** et **Dominique Schmidt** exposeront pourquoi un tribunal unique des marchés financiers apparaît comme la solution la plus adaptée.

Madame **Anne Maréchal**, directrice des affaires juridiques de l'Autorité des marchés financiers, évoquera les pistes de réflexions en cours à l'AMF.

Une large place sera faite aux échanges avec la salle et les personnalités et experts présents.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel : cpdp@cci-paris-idf.fr. Vous disposez également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant auprès de creda@cci-paris-idf.fr ou en cas de difficulté, auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr.